

Réunion du 31 mai 2018

L'an **deux mil dix huit**, le **jeudi trente un mai**, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 mai 2018

Présents : MM. ROUANNE Hervé, REVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, BROUSSE Michel, COUSQUE Cyril, VEYSSIERE Alain, SEININGE Henri, RIGAUX Joël, MOULENNE Laurent

Absent : RENARD Marie (procuration à RIGAUX Joël), MADRIGNAC Annie,

Monsieur COUSQUE Cyril a été élu secrétaire.

2018-05-31-035 - Logement de la Maison Salles : nature des travaux et plan de financement

Membres	11	Présents	9	Procurations	1	Votants	10	Abstentions	1	Exprimés	9	Pour	7	Contre	2
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 027 du 7 avril 2017, le Conseil avait sollicité une aide de l'Etat DETR en vue de l'acquisition de la propriété Salles.

Cette aide ayant été obtenue, par délibération n° 047 du 15 juillet 2017, le Conseil avait confirmé cette acquisition.

Par délibération n° 067 du 6 novembre 2017, le Conseil avait décidé de mettre le logement à disposition d'un éventuel repreneur de la Boulangerie Epicerie et de consulter des entreprises en vue de la rénovation de l'installation électrique.

Ce projet de rénovation étant éligible à une aide de l'Etat, DSIL 2, un avant projet de rénovation plus complète a été approuvé par délibération n° 033 du 12 avril 2018 pour un montant de 40 000.00 € ht et l'aide correspondante (12 000.00 €) demandée.

Le 18 avril dernier, la Commission des Travaux s'est rendue sur place et a listé les travaux à réaliser en vue de sa rénovation.

Le Maire invite le Conseil à décider définitivement de la nature des travaux à réaliser et informe que ce dossier a également été retenu par le Département pour l'attribution d'une aide de 8 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- confirme la rénovation de ce logement en 2018,
- décide de retenir la totalité des travaux présentés dans l'avant projet,
- sollicite de Monsieur le Préfet une aide de l'Etat, DSIL 2, de 12 000.00 €,
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une aide de 8 000.00 € dans le cadre de la contractualisation 2018-2020,
- envisage le financement suivant :
 - . montant des travaux 40 000.00 €48 000.00 € ttc
 - . Subvention Etat, DSIL 12 000.00 € 12 000.00 €
 - . Subvention Département 8 000.00 € 8 000.00 €
 - . Autofinancement Commune 20.000.00 € 28 000.00 € ttc
- autorise le Maire à signer tout document pour cette réalisation.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant la délibération n° 2018-05-31-035 établie sur 1 page.

ROUANNE Hervé,

REVEILLER Michel

BITARELLE Jean-Claude,

BROUSSE Michel,

COUSQUE Cyril,

VEYSSIERE Alain,

SEININGE Henri,

RIGAUX Joël,

MOULENNE Laurent,